



VIDÉOPROTECTION

ESCALQUENS AGIT POUR VOTRE SÉCURITÉ

La commune déploie une stratégie globale de tranquillité et sécurité publique par l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

OBJECTIFS



Prévenir et lutter contre les délinquances et les incivilités



Favoriser le sentiment de sécurité des habitants, et ainsi contribuer au bien vivre-ensemble

POURQUOI ?

Ce dispositif installé sur la voie publique vise à **renforcer la sécurité publique** en aidant à élucider les faits de délinquance et à **assurer la surveillance** des lieux et des événements.

ET QU'EST CE QUI SERA FILMÉ ?

Les caméras filment **uniquement** la voirie, jamais l'intérieur des locaux. Des panneaux signalent les zones vidéoprotégées.

LE DROIT À L'IMAGE ?

- Tout citoyen peut demander l'accès aux images via un formulaire sur le site de la ville.
 - la responsable du Centre de supervision urbain (CSU) examine votre demande et la transmet au Délégué à la protection des données (DPO), qui vous répondra dans les délais réglementaires.

ET MA VIE PRIVÉE ?

Elle reste protégée !

La Ville d'Escalquens s'engage à garantir le respect de la vie privée et des droits fondamentaux, en conformité avec la **CNIL** (Commission nationale de l'Informatique et des libertés) et le **RGPD** (Règlement général sur la protection des données). Une charte éthique complète le dispositif afin d'assurer transparence et respect des libertés individuelles.

QUI CONTRÔLE LE DISPOSITIF ?

- La **CNIL** : contrôle le respect de la réglementation en vigueur, notamment le RGPD.
- Les images sont traitées de manière **confidentielle, accessibles** uniquement aux personnes habilitées, et conservées pour une **durée limitée** avant suppression automatique.